

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON
République Française

Membres afférents au Conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 25
Date de la convocation : 23/03/2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BEAUFORT, Maire.

Membres présents :

Mesdames Annie BERLAND, Sylvie BLANCHARD, Christine CASTEUR, Frédérique CHRISTIN, Hélène JOSSERAND, Joëlle KRUCHTEN, Florence LA ROSA, Valérie MARZOLLA.

Messieurs Alain BENGUIGUI, Patrick BESACIER, Sébastien BOUSSELIN, Michel BOZZACO COLONA, Michel COLLET, Philippe DORKEL, Alain GONARD, Bernard GUERS, Jean-Marc MAZAT, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD.

Membres absents excusés :

Monsieur Rémy BRUNETTI qui donne son pouvoir à Alain GONARD
Madame Roselyne BURON qui donne son pouvoir à Sylvie BLANCHARD
Madame Paméla NESTEROVITCH qui donne son pouvoir à Madame Florence LA ROSA
Madame Nicole QUINTANA qui donne son pouvoir à Madame Rita ERIGONI
Monsieur Serge THEBAULT, absent excusé
Madame Marie DOMINGUEZ, absente excusée

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RIGAUD

OBJET : INSTITUTION – Élection d'un représentant de la commune – Modification d'un suppléant de la commune au Syndicat intercommunal d'électricité et de e-communication de l'Ain (SleA)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément aux statuts du Syndicat intercommunal d'électricité et de e-communication du département de l'Ain, il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires pour représenter la commune au sein du comité syndical du SleA et de quatre suppléants appelés à remplacer tout délégué titulaire empêché.

Lors du Conseil Municipal du 18 juin 2020, MM. Bruno PICHAT et Eric BEAUFORT avaient fait part de leur intérêt pour exercer les fonctions de délégués titulaires. M^{mes} Annie BERLAND et Paméla NESTEROVITCH, et MM. Guillaume LARDON et Jean-Marc MAZAT s'étaient présentés en qualité de délégués suppléants. Tous quatre ont été élus (délibération 02_04_2020 du 18 juin 2020).

Monsieur Guillaume LARDON ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant. Madame Annie BERLAND a émis le souhait de se retirer de la liste des suppléants. Monsieur Alain BENGUIGUI a alors fait part de son souhait d'être suppléant en remplacement de Madame Annie BERLAND.

Madame Annie BERLAND a émis le souhait de se retirer de la liste des suppléants. Monsieur Alain BENGUIGUI a alors fait part de son souhait d'être suppléant en remplacement de Madame Annie BERLAND.

Accusé de réception en préfecture
001-210104501-20230329-DE_03_03_2023-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués suppléants de la commune auprès du SIEA ;

Considérant la candidature de M. Patrick BESACIER ;

Considérant la candidature de Monsieur Alain BENGUIGUI ;

DESIGNE :

Les délégués titulaires sont :

A : M. Eric BEAUFORT

B : M. Bruno PICHAT

Les délégués suppléants sont :

A : M. Alain BENGUIGUI

B : M^{me} Paméla NESTEROVITCH

C : M. Jean-Marc MAZAT

D : M. Patrick BESACIER

DIT que cette délibération sera transmise* à Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'électricité et de e-communication de l'Ain.

Délibération n°03/03/2023

Ont voté pour : 25
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire

